Ardèche
LE DÉPARTEMENT

LA FILIÈRE FORÊT BOIS

DOSSIER DE PRESSE — AVRIL 2025



©Guillaume Fulchiron / CD07

SOMMAIRE

- 1. Premier anniversaire du plan départemental forêt/bois (PDFB07) 2024-2028
- 2. Bilan des acteurs de la filière
- 3. Etat des lieux
- 4. Le Plan départemental forêt-bois Ardèche (PDFB07) 2024-2028

1.

1ER ANNIVERSAIRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT/BOIS (PDFB07) 2024-2028

A l'occasion des 1 an du Plan départemental de la filière forêt-bois (PDFB), Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche et Matthieu Salel, vice-président du Département en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme, invitent à se replonger en 2024. En seulement une année, toutes les actions du PDFB07 sont opérationnelles. Et ce n'est que le début ! Car le PDFB07 s'étend jusqu'en 2028.

En effet, après le vote du nouveau plan le 8 mars 2024 et la signature des conventions triennales avec les partenaires, le PDFB07 2024-2028 a vu le jour, et est désormais en plein déploiement.

Le Département a ainsi conventionné pour 3 ans avec ces « têtes de réseaux » de la filière forêt-bois : l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière AURA, l'interprofession FIBOIS 07-26, l'Association des communes forestières de l'Ardèche.

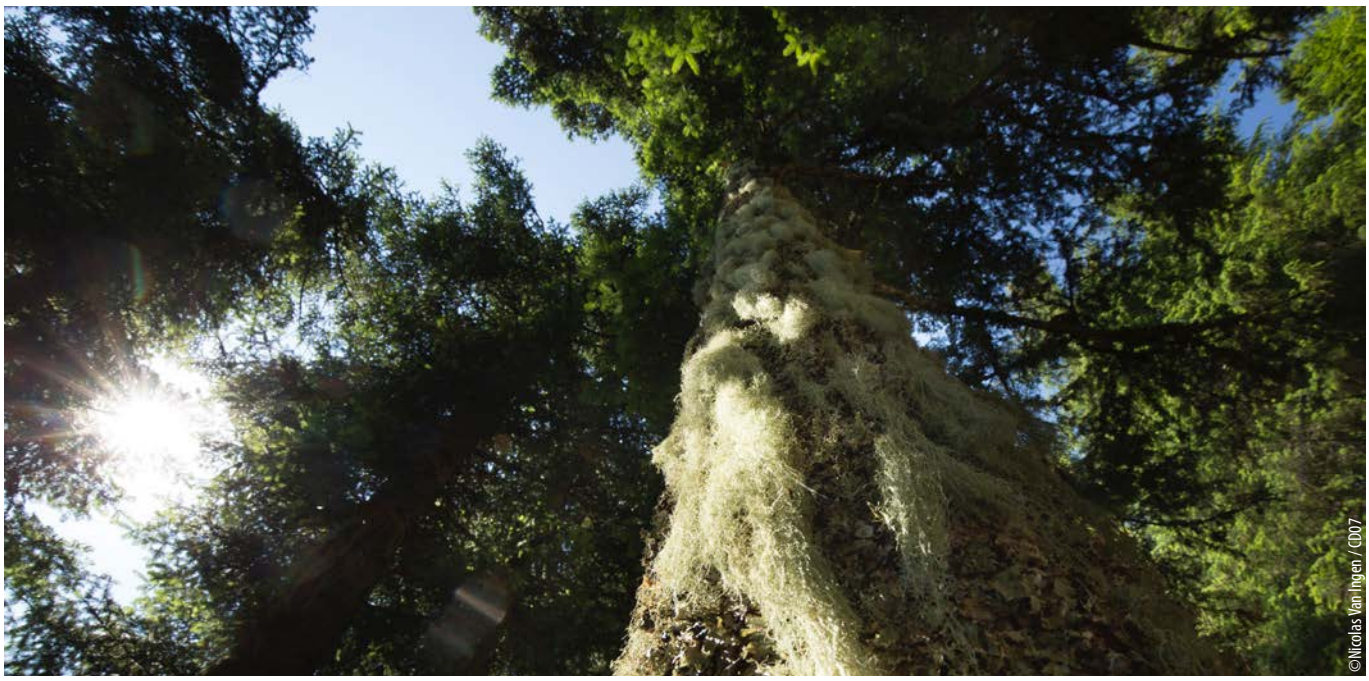
ZOOM SUR LES ACTIONS PHARES 2024-2025

A. LA B2F ARDÈCHE (BOURSE FONCIÈRE FORESTIÈRE DE L'ARDÈCHE) : RECONDUCTION DE LA CHARTE PARTENARIALE POUR 5 ANS

Bourse Foncière Forestière Ardèche

90 % de la surface boisée ardéchoise est privée. Cela représente plus de 300 000 ha. La forêt publique, gérée par l'Office national des forêts (10 % de la surface), se répartit de manière quasi égale entre la forêt domaniale appartenant à l'Etat (14 395 ha, pour 27 forêts) et celle des collectivités territoriales (16 992 ha, soit 117 forêts pour près de 116 collectivités propriétaires).

Une forêt privée très morcelée est un frein important pour mobiliser la ressource et promouvoir une gestion durable. On recense près de 50 000 propriétaires forestiers privés en



©Nicolas Van Ingen / CD07

Ardèche. La propriété privée moyenne est de l'ordre de 3,8 ha. Elle est généralement divisée en de nombreuses parcelles. Plus de 80 % des propriétés privées ont une surface inférieure à 4 ha. Cette dispersion des propriétaires est une difficulté majeure pour mobiliser la ressource disponible et promouvoir une gestion durable et efficace.

> La maîtrise du foncier, qui passe par une mobilisation des propriétaires, apparaît comme un enjeu majeur de toute politique forestière sur le territoire de l'Ardèche.

Ainsi, il est apparu pertinent pour l'ensemble des acteurs forestiers de l'amont de la filière, impliqués dans des sujets fonciers, ainsi que des Territoires avec projets forêt-bois, de créer un outil d'aide à la restructuration foncière forestière ; les réflexions ont émergé en 2014.

La Bourse foncière forestière de l'Ardèche, « B2F 07 », outil multi-partenarial impulsé par le Département, a été lancée sur internet en novembre 2015. Ce site web public et gratuit, vise à dynamiser la restructuration foncière forestière.

Compte tenu du bilan positif et de l'avis unanime des membres partenaires sur l'intérêt de maintenir cet outil, le Comité de pilotage a proposé de reconduire le partenariat au travers d'une nouvelle Charte. Le PDFB 07 (2024-2028) a ainsi retenu cette action (volet 1 action 1 traitant du foncier), ciblant une participation moyenne du Département de 10 000 €/an pour financer l'animation technique.

UNE DÉMARCHE DANS LA DURÉE

Au vu des bons résultats enregistrés depuis la création de l'outil, en 2015, les principaux membres fondateurs ont reconduit leurs engagements. Ils ont aussi été rejoints par de nouveaux partenaires. Aujourd'hui, 9 instances encadrent le fonctionnement et le développement de cette bourse foncière forestière :

- Le Département de l'Ardèche
- Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Auvergne Rhône-Alpes
- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- L'Association des communes forestières de l'Ardèche
- La SAFER
- L'ONF
- L'Union des forestiers privés de l'Ardèche (Fransylva07)
- La Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo

10 ANS DE FONCTIONNEMENT PROBANTS

Les derniers résultats :

De notoriété confirmée, la bourse foncière forestière ardéchoise rend un véritable service public.

Bien connue et utilisée par les propriétaires forestiers privés, publics, et les professionnels de la filière, la B2F07 présente toujours un bon niveau d'activité, comme en témoignent les derniers résultats (bilan réalisé le 31/12/24) :

- Une moyenne de 3 800 visites par mois enregistrées sur l'année 2024 (près de 125 visites/jour),
- Près de 850 parcelles, soit près de 350 ha, proposés à la vente, répartis sur plus de la moitié des communes d'Ardèche,
- Près de 800 demandes de mise en relation recensées sur l'année 2024,
- Plus de 40 % des lots déposés depuis le lancement du site ont trouvé acheteurs en 9 ans (près de 300 lots déclarés vendus ou en cours, représentant près de 1000 hectares).

Des professionnels de la filière forêt-bois, des élus, des propriétaires forestiers ardéchois s'y connectent régulièrement depuis plusieurs années. Les avis des utilisateurs demeurent positifs :

- Facilité et rapidité d'accès et d'utilisation,
- Gratuité pour les internautes,
- Une bourse foncière dynamique, avec une bonne réactivité,
- Un site fiable et sécurisé.

Pour les collectivités : les périmètres des forêts publiques sont visualisables sur la carte en ligne. Dès qu'un bien est déposé en limite d'une forêt publique communale, la commune concernée est informée via l'ONF et l'Association des Communes forestières. Un « plus » pour que les collectivités confortent leur foncier forestier public.

LE DÉPARTEMENT AU SEIN DE B2F

Au sein du partenariat B2F, le Département assure une mission d'animation et de coordination générales, y compris en matière de stratégies de communication et de promotion. L'animation et l'instruction techniques sont opérées par le CNPF AURA.

Depuis le 1er avril 2024, le Département a repris la gestion de la plateforme départementale de GéoArdèche et l'hébergement du site de la B2F. Ainsi, la direction du numérique assure le développement, l'hébergement et la maintenance du site internet de la bourse foncière forestière sur son infrastructure technique.

> Ce travail de longue haleine est fructueux et continuera de l'être dans l'avenir, pour protéger et promouvoir la forêt ardéchoise, qui en a, plus que jamais, besoin.

Le site internet de la B2F est d'ailleurs en train d'être modernisé. Il présentera donc sa nouvelle version, pour fêter les 10 ans effectifs de cette bourse multipartenariale, en novembre 2025.

Pour plus d'informations :
www.b2f.ardeche.fr

B. LA TECHNOLOGIE LIDAR AU SERVICE DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

Le projet sylvicole territorial et expérimental, d'une durée de 2 ans, basé sur la technologie LiDAR (télédétection par laser), vise à produire une description précise des peuplements forestiers, à évaluer leurs dynamiques et aider à la décision.

Le domaine d'étude retenu est le massif ardéchois de la « sapinière-pessière-douglasaie de montagne ». L'objectif de cette expérimentation est d'obtenir des données géographiques de grande précision (sous forme de couches SIG, cartes), à partir de la calibration de 230 placettes en forêt publique et en forêt privée (phase d'inventaire-terrain / en 2024) puis d'un travail de traitement et modélisation (croisements des données terrain avec celles LiDAR acquises par l'IGN / en 2025 par les spécialistes de l'ONF).

Les bénéfices attendus sont une meilleure connaissance des forêts sur tout le territoire étudié à une échelle très fine, ouvrant des perspectives dans de nombreux domaines de la gestion durable et multifonctionnelle forestière : mobilisation des bois et desserte, planification des récoltes, gros bois et maturité des forêts, vulnérabilité au changement climatique et sensibilité aux incendies...

Les résultats profiteront à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, ainsi qu'aux aménageurs du territoire, collectivités et élus, et encore aux organismes de recherche.

Ce projet innovant et fédérateur, réunissant des acteurs de la forêt publique et privée autour d'une technologie de télédétection de pointe, s'inscrit dans une dynamique régionale, avec de nombreux projets similaires en cours dans les départements de la Drôme, l'Isère, la Loire, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie.

La subvention globale du Département pour l'ensemble du projet, répartie entre les 4 acteurs partenaires (ONF 07-26, CNPF AURA, Chambre d'agriculture et PNRMA= Parc naturel régional des Monts d'Ardèche) s'élève à 70 680 €.



C. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

L'association Sylv'ACCTES, créée en 2015, a pour objet de contribuer, de promouvoir, de coordonner, de développer et de financer des actions visant à favoriser l'effet d'atténuation du changement climatique de la sylviculture, à préserver durablement les ressources et services écosystémiques forestiers, à protéger et à valoriser le rôle de la gestion forestière durable dans l'activité socioéconomique des territoires.

Reconnue organisme d'intérêt général depuis 2018, Sylv'ACCTES mobilise des financements d'acteurs publics et privés (collectivités, entreprises, fondations, particuliers…dans le cadre notamment du mécénat).

Le déploiement de Sylv'ACCTES, initialement en AURA, se réalise sur un territoire forestier volontaire et repose sur une concertation locale. Sylv'ACCTES contractualise avec ce dit territoire **pour identifier des itinéraires de gestion forestière dits « vertueux », ayant un impact positif à la fois sur le climat, la biodiversité, mais également les paysages et l'économie locale.**

Ces itinéraires constituent le « Projet sylvicole territorial » (PST) ensuite validé par un comité scientifique régional indépendant et les élus locaux.

Sur la base de ces itinéraires, Sylv'Acctes propose un accompagnement financier des propriétaires forestiers publics et privés du territoire qui les mettent en œuvre et réalisent des travaux sylvicoles : aide de 50 % en forêt publique et 70 % en forêt privée.

Actuellement, un PST est « actif opérationnel » en Ardèche, porté par le PNRMA (depuis 2022).

https://sylvacctes.org/nos-actions-en-forets/monts-ardeche/

Un nouveau PST est en cours d'élaboration, porté par Annonay Rhône Agglo.

Le Département de l'Ardèche a ainsi approuvé un nouveau dispositif d'aide en juin 2024, visant à **bonifier les aides aux travaux sylvicoles dites Sylv'ACCTES** :

- +10 % en forêt privée, +30 % en forêt publique pour les travaux sylvicoles d'amélioration des peuplements de châtaigniers =>jusqu'à 80 % d'aides publiques au total
- +20 % pour les autres travaux sylvicoles en forêt publique (hors peuplements de châtaigniers) => jusqu'à 70 % d'aides publiques

Le Département soutient ainsi la commune de Jaujac pour des travaux en forêt communale d'amélioration de châtaigniers à vocation bois pour une superficie de 10,72 ha.

https://sylvacctes.org/

D. LE BONUS BOIS CHÂTAIGNIER 07 ET LE BONUS BOIS LOCAL

Nouveauté : le bonus bois de châtaignier 07 !

Dans le cadre d'Atout ruralité07, le Département soutient les collectivités s'engageant à effectuer des projets inférieurs à 300 000€ HT utilisant du bois de châtaignier (en charpente, menuiseries, mobilier, aménagements intérieurs/extérieurs…) transformé par des entreprises locales (les scieries devront être situées en Ardèche).

Le bonus bois local

En outre, le Département propose des aides financières pour les projets de construction ou de rénovation intégrant notablement du bois local afin :

- D'encourager les collectivités à utiliser du bois local, transformé par des entreprises du territoire,
- De dynamiser le développement de la filière forêt/bois ardéchoise par la commande publique
- De mieux valoriser les essences locales, notamment le châtaignier, et leur transformation locale
- De mettre en place une traçabilité des produits « bois locaux ».

Ce dispositif entre également dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07 en tant que soutien à l'investissement local des communes ardéchoises.



©Guillaume Fulchiron



E. LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU BOIS

La filière forêt-bois ardéchoise compte plus de 800 entreprises et près de 1700 emplois. Toutefois, les métiers de ce secteur d'activités souffrent encore d'un déficit d'image et de difficultés de recrutement. Face à l'évolution de la filière, les enjeux de renforcement de l'attractivité des métiers, ainsi que celle des formations et du développement des compétences dans une vision prospective des métiers en termes quantitatifs et qualitatifs, sont importants.

C'est pourquoi le Département, en charge de l'insertion professionnelle, travaille en transversalité avec les acteurs de l'insertion et les entreprises du bois pour créer l'attractivité des métiers de demain.

Dès le collège, dont il a la compétence, le Département propose pour l'année scolaire 2025-2026, une sensibilisation complète « forêt-bois », clé en main (en 4 séances dont visites en forêt et en entreprise), dans le cadre du dispositif « Atout collèges – volet projets libres ». Cette action vise la découverte des forêts ardéchoises, de la filière bois ainsi que de la diversité des métiers associés.

Les interventions seront gratuites sur l'ensemble du projet, prises en charge par le Département dans le cadre de sa politique forestière via un marché public.

L'interprofession Fibois 07-26 a été retenue pour conduire les animations pédagogiques «forêt-bois».

Puis, au-delà du public des collégiens, l'objectif est de faire connaitre la dimension emploi et métier de la filière forêt-bois pour permettre à des jeunes demandeurs d'emploi et/ou à des adultes en reconversion professionnelle de se tourner vers ces secteurs d'activités à travers :

- L'intervention dans le cadre du dispositif "Bus de l'orientation" déployé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'organisation de visites ciblées d'entreprises et de Centres de formation pour adultes ;
- La déclinaison des « Vis ma vie de bûcheron » sur d'autres métiers de la filière ;
- La participation à des forums de l'emploi ;
- L'identification d'offres de stage et la contribution à l'alimentation des plateformes, notamment celle en direction des élèves de troisième.

> “C'est donc un travail collaboratif visant l'éducation, l'insertion professionnelle mais aussi toute l'économie de la filière qui est à l'œuvre.

F. LE PACTE BOIS ET BIOSOURCÉ

Le Département s'engage par le Pacte bois et biosourcé à utiliser le bois et les produits biosourcés, majoritairement français et durable dans ses bâtiments, et pour le bois à privilégier une provenance régionale.

Le Pacte bois-biosourcés est un engagement des maîtres d'ouvrage publics ou privés et des donneurs d'ordre pour accélérer les conditions de réussite de leur transition écologique en matière de construction. Il s'agit d'accompagner techniquement les acteurs qui s'engagent à introduire une part significative de bois et matériaux biosourcés dans leurs projets.

Cette démarche permet également :

- de préparer et d'anticiper la montée en puissance de l'intégration du bois et des matériaux biosourcés dans la commande publique ;
- de répondre à la Stratégie nationale Bas Carbone qui prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réduire les consommations d'énergie, les émissions de CO_2 et de séquestrer le carbone dans le bâtiment.

Le Pacte bois-biosourcés AURA est un outil développé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses interprofessions territoriales, à l'image des Pactes bois-biosourcés déjà lancés en région Île-de-France et Grand-Est.

Il s'adresse à tous les aménageurs et maitres d'ouvrages, publics ou privés (promoteurs, bailleurs, collectivités…).

C'est une démarche qui les invite à s'engager en faveur de la construction bois et biosourcés, par des objectifs chiffrés et concrets et sur une période définie (5 ans).

En date de juin 2024, 39 structures sont signataires du Pacte bois-biosourcés en AURA dont la Région AURA, le Département de l'Ain, le Département du Rhône, et récemment le Département de la Loire ainsi que le bailleur public Ardèche Habitat.

Ainsi, le Département de l'Ardèche, accompagné de FIBOIS, a ciblé et a analysé les principaux projets de réhabilitation/rénovation pour la période 2025-2030. Ils concernent les collèges publics de :

- Saint-Sauveur-de-Montagut,
- Villeneuve-de-Berg,
- Lamastre,
- Aubenas,
- Guilherand-Granges
- Tournon-sur-Rhône.

Ces bâtiments, qui nécessitent d'importants travaux, voient leurs matériaux s'enrichir de bois de construction. Avec plusieurs objectifs, notamment l'utilisation de matériaux durables, l'économie énergétique et la participation à une économie locale vertueuse, s'engager dans le pacte bois biosourcés était une volonté logique du Département. Il est alors vecteur d'exemplarité sur le territoire.

G. LES DISPOSITIFS D'AIDES

Le PDFB prévoit un certain nombre d'aides pour favoriser les différents aspects de la filière forêt-bois. Ainsi, en seulement un an, ce sont plus de 40 dossiers qui ont reçu le soutien du Département :

- Aides à la restructuration foncière forestière : 11 dossiers de propriétaires privés, 9 300 € d'aides soit 23.5 ha restructurés
- Aides au regroupement des propriétaires forestiers pour la mobilisation de bois (soit des aides aux ASLGF = associations syndicales libres de gestion forestière) : 2 dossiers pour la réalisation de documents de gestion durable = 15 000 € d'aides (on peut notamment citer l'aide de 10 000 € à une nouvelle ASLGF : celle du Nord Ardèche pour la réalisation de son PSG ; elle a aussi bénéficié du soutien du CNPF pour son émergence avec des journées cofinancées par le CD07 par convention)
- Aides aux travaux sylvicoles (propriétaires privés et collectivités) : 9 dossiers, 73 ha de travaux aidés, 20 227 € d'aides allouées pour près de 110 000 € d'investissements en travaux
- Aide à la création de desserte : 1 dossier, la commune du Monestier pour la mise au gabarit de 2 km de pistes, près de 3 075 € d'aides
- Aides aux entreprises forêt-bois : 1 dossier pour aide à l'immobilier et 7 dossiers pour aide à l'investissement d'entreprises d'exploitation forestière => total de 8 dossiers et 100 000 € d'aides allouées
- Atout ruralité :
 - 7 bonus bois local attribués dont 3 bonus « majorés pour bois certifié BTMC », soit 85 000 € de bonus alloués
 - 1 dossier pour achat de forêt = 4 000 € d'aides (achat 4 ha)
- Atout collège : pour l'année scolaire 2024-2025 : 3 collèges ont déposé un projet « forêt bois » et ont été retenus soit 5 classes et 94 élèves sensibilisés.



©L'Agence Nature / CD07



©DR

H. LES FORESTIERS-SAPEURS

Pour la surveillance active et la lutte contre les feux de forêt, le Département dispose d'un service forestiers-sapeurs, composé de 25 agents.

En 2024, ils ont effectué 87 patrouilles et 13 interventions, dont 5 sur des feux naissants. Leurs actions de prévention, de surveillance et d'interventions portent leurs fruits chaque année et le Département est particulièrement attentif à favoriser leur travail essentiel à la sauvegarde des forêts ardéchoises, car ce sont eux, hommes de terrain, qui connaissent le mieux la forêt et les dangers du feu.

Ajoutons que le Département investit chaque année environ 250 000 € dans l'acquisition d'engins et de véhicules incendies pour les forestiers-sapeurs, afin d'apporter un soutien aux communes dans les actions de prévention pour la protection des forêts contre l'incendie.

Mais, nous le savons, avec le réchauffement climatique, les incendies de forêts sont plus nombreux et plus importants. Et aux vues des budgets resserrés des Départements, qui tendent à se réduire encore, il sera difficile d'étendre les actions des forestiers-sapeurs.

C'est pourquoi tous les acteurs de la filière forêt/bois sont appelés à coopérer pour mener de front toutes les actions nécessaires pour limiter au maximum les incendies de forêt à l'avenir.

ZOOM SUR...

LE PROGRAMME ANNUEL DU CONSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE (CFM)

Le CFM est un outil financier piloté par l'État, et plus particulièrement par la préfecture. Il concerne la zone de défense et de sécurité du Sud de la France, c'est-à-dire 15 départements, dans laquelle se trouve l'Ardèche. Son objectif est d'harmoniser et de coordonner les politiques de prévention et de lutte contre les incendies.

Il permet notamment de cofinancer les actions de surveillance et de prévention du SDIS, ainsi que le renouvellement des véhicules et engins de nos forestiers-sapeurs.

LA JOURNÉE DU 10 AVRIL, PREMIER ANNIVERSAIRE !

1. LA VISITE SUR SITE DE LA FORÊT DE ROIFFIEUX

Le Département a choisi de commencer par la visite du 1er site de reboisement expérimental de l'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain », installé en novembre 2023.

La forêt de Roiffieux, qui avait connu un incendie au printemps 2022, a pu bénéficier de la collecte de fonds « 10 000 arbres » pour la mise en place d'une plantation expérimentale de près de 1 300 arbres (1 ha reboisé), avec des feuillus méditerranéens diversifiés. Cette plantation, pilotée techniquement par l'ONF, a associé des enfants des écoles primaires de la commune, pour inclure les futurs acteurs de la forêt dans un projet également pédagogique.

En présence de Christophe Delord, maire de Roiffieux, l'Office national des forêts présentera cette expérimentation, rappellera sa genèse (le choix des essences, le mode de plantation, l'installation des protections...) et dressera un premier bilan après plus d'un an d'implantation, à savoir :

- Entretiens en juillet 2024 par un débroussaillement manuel : forte concurrence du robinier faux acacia sur les plants (financement de cette opération par le Fonds de collecte « 10 000 arbres »)
- Courant été de 2024 : constat d'une forte mortalité sur le chêne vert (cause non définie suite aux analyses réalisées en laboratoire). La commune a donc financé l'achat et la plantation de 100 pins de Salzmann pour les remplacer en partie.
- En octobre 2024 : réalisation du taux de reprise en comptant la totalité des plants, le taux de reprise moyen est de 80 %.
 - > 95% pour les cormiers, érables et micocouliers.
 - 85 % pour les chênes Tauzin
 - 30 % pour les chênes vert (remplacés à l'automne 2024 par les pins)
- La croissance a été très bonne pour les cormiers et les érables de Montpellier.

FOCUS : L'OPÉRATION 10 000 ARBRES

Un financement participatif gagnant !

À la suite des incendies de l'été 2022 qui ont affecté l'Ardèche, une opération de financement participatif « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » a été lancée à l'initiative du Département, en direction des Ardéchois et Ardéchoises et des entreprises, pour contribuer à la reconstitution des forêts ardéchoises.

La Fondation du Patrimoine a répondu favorablement pour soutenir cette opération : elle a ainsi ouvert une plateforme spécifique de dons fin juin 2023.

Fin mars 2025, le montant des dons s'élève à plus de 56 000 € (149 donateurs) et le total des fonds obtenus vient de dépasser les 146 000 €.

Pour rappel, l'opération a bénéficié en 2023 d'une aide de 10 000 € de la Fondation du Patrimoine et d'une dotation exceptionnelle de 80 000 € de la part de grands mécènes à l'occasion du Gala de fin d'année de la Fondation du Patrimoine. Ces généreuses contributions intervenues fin 2023 ont permis de donner un nouvel élan au projet en 2024. Le Département, avec ses partenaires, s'est en effet mobilisé dès le début d'année 2024 pour trouver de nouveaux sites et mettre en œuvre des (re)plantations expérimentales contribuant au devenir des forêts ardéchoises et à leur adaptation au changement climatique.

Un reboisement réfléchi et partenarial

Les fonds ainsi collectés financent des plantations d'arbres forestiers avec deux objectifs principaux : la reconstitution de forêts communales impactées par les incendies et l'adaptation des essences et modes de plantation au changement climatique.

Les principaux acteurs de la filière forêt-bois ardéchois sont associés à cette démarche. Un cahier des charges coconstruit avec l'ONF, le CNPF AURA, Fransylva07, le délégué biodiversité de la Fondation du patrimoine et les services du Département, encadre la mise en œuvre de cette opération.

Le coût global de l'opération est estimé à 200 000 € (150 000 € pour les plantations selon une approche expérimentale et 50 000 € pour le suivi scientifique).


©DR

Etat d'avancement

Deux premiers projets de reboisement expérimentaux en forêts communales de Roiffieux et de Bidon ont pu être réalisés, respectivement en novembre 2023 et en décembre 2024. Ils totalisent près de 3 ha reboisés avec des essences forestières diversifiées, soit 3 300 arbres.

Plus de détails sur la page : *https://www.ardeche.fr/2884-plan-10-000-arbres.htm*

Concernant la forêt privée, le CNPF AURA après réception de plusieurs candidatures de propriétaires privés au printemps 2024, a présélectionné 3 sites en secteur d'altitude pour y proposer des plantations expérimentales en mélanges d'essences, permettant des comparaisons.

Ils sont situés à :

- Cros de Géorand : reboisement sur 1,8 ha (pour faire suite à une coupe sanitaire d'épicéas dépérissants) avec des essences diversifiées de feuillus et résineux (2000 arbres prévus / 7 essences testées).
- Saint-Martial : reboisement de 1 ha, avec des essences forestières diversifiées, en mélange (1 100 arbres prévus / 6 essences testées), visant notamment à rechercher des alternatives aux douglaseraies monospécifiques
- Nozières : reboisement sur près de 1 ha en enrichissement par trouées, avec des essences diversifiées en mélange (350 arbres prévus / 6 essences testées), sur des parcelles ayant subi la tempête de 1999 et qui n'ont jamais fait l'objet de gestion, laissant aujourd'hui un peuplement à faible valeur économique.

Ces plantations en forêts privées sont en cours de réalisation (mars - avril 2025), et leur inauguration est programmée en mai prochain, notamment sur le site de Cros de Géorand, avec sensibilisation d'une classe de collégiens de la cité scolaire de St Cirgues en Montagne.

Ces projets présentent des valeurs fortes d'expérimentations, de démonstration et d'apprentissage. Le CNPF assurera la maitrise d'œuvre et le suivi scientifique. Les propriétaires par convention prendront des engagements dans ce sens.

Investir la forêt de demain

Avec les 3 projets en cours en forêt privée, l'opération « 10 000 arbres » se composera donc de 5 sites de reboisements expérimentaux (2 en forêt communale et 3 en forêt privée), soit près de 6 800 arbres qui seront plantés (6,5 ha reboisés).

Ce projet « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain », au-delà de la plantation, vise aussi à conduire des actions de sensibilisation (grand public, scolaires) et de vulgarisation, pour agir en faveur de la préservation de ce précieux patrimoine forestier et pour amener chacun à devenir acteur de la forêt de demain.

Dans ce contexte, toute opération de plantation bénéficiant des fonds collectés a valeur d'expérimentation et d'apprentissage : elle fait l'objet d'un suivi scientifique d'une part et de valorisations pédagogiques d'autre part (écoles primaires à Roiffieux, adultes/salariés à Bidon et collégiens à Cros de Géorand).



2. LA VISITE DE LA SCIERIE MOUNIER BOIS, À VILLEVOCANCE

La présentation par l'Interprofession Fibois 07-26 de cette scierie permet la découverte d'un site et des activités dites de « première transformation » du bois. Cela permet de mieux connaître l'importance des entreprises locales dans l'économie rurale. C'est un bel aperçu du métier de scieur et de la manière dont le bois local est valorisé.

L'entreprise :

Créée en 1990, Mounier Bois est une scierie spécialisée dans la fabrication d'emballages en bois. C'est une entreprise familiale dirigée par Etienne et Xavier Mounier, 4e génération à la tête de l'entreprise. Elle emploie actuellement 12 personnes.

Son activité :

L'entreprise est spécialisée dans la production d'emballage bois type caisse et palette hors standard. Elle produit 400 à 500 unités par jour et environ 5 000 m^3 de connexes. Ses clients sont principalement des usines, unités de production locales (Orange pour le plus éloigné) de groupes nationaux. Nous pouvons citer dans ces principaux clients : Areva et la centrale du Tricastin, Isover, Autajon, Canson, Hermès, Chamatex...

La scierie Mounier s'approvisionne localement dans les départements de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire. L'immense majorité de ses matières premières provient d'un rayon de 50km maximum autour de la scierie et auprès de propriétaires forestiers privés. Le volume annuel total d'approvisionnement approche les 7 000 m^3 sur des essences résineuses : pin sylvestre (50 %), sapin/épicéa (30 %) et douglas (20 %)

Le projet :

En 2022, le Département a soutenu l'investissement en matériel pour le projet de mécanisation et d'automatisation de la nouvelle ligne de délignage avec tri automatique. Cette machine a pour but la production de débit et l'emballage. De l'entrée des grumes et billons en passant par le sciage, l'équarrissage, le délignage et le broyage des déchets, Mounier Bois a souhaité mécaniser et automatiser ces opérations afin d'améliorer le confort de travail de ses salariés et augmenter sa productivité et sa rentabilité.

Depuis la fin du COVID, les attentes des clients, notamment industriels, ont évolué vers plus de réactivité. L'entreprise souhaite ainsi récupérer des marges de manœuvre et de la productivité afin de retourner voire dépasser les volumes de chiffre d'affaires pré-COVID. D'autre part, l'entreprise était jusqu'à présent cliente, et donc dépendante d'autres scieries pour l'achat des sous-produits. Elle souhaite, grâce à cette nouvelle ligne mécanisée, pouvoir vendre à des confrères ces mêmes sous-produits et ainsi s'ouvrir à de nouveaux marchés tout en augmentant ses marges.

Cet équipement a été acquis en 2024 et installée en mars 2025. L'investissement d'un montant de 320 000 € de dépenses éligibles pour 600 000 € d'investissement total (acquisition + installation + mécanisation + automatisation) a été subventionné par l'Europe via le FEADER, la Région AURA et le Département de l'Ardèche au titre de l'appel à candidature "Investissements des micros et petites entreprises de la filière bois" de la manière suivante :

- FEADER : 32 000 €
- Région AURA : 16 000 €
- Département de l'Ardèche : 16 000 €.




PROTECTION
PERCEVAL

2.

1 AN DU PDFB : CE QU'EN PENSENT LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

FRANSYLVA07

Pour Marc-Henri Boucher, Président de FRANSYLVA07, les enjeux du PDFB restent pertinents. Cependant, une nouvelle inquiétude s'ajoute au questionnement sur la filière, sans rapport direct avec le PDFB : le commerce international est déséquilibré, qu'en sera-t-il du marché international du bois ?

De plus, l'impact du réchauffement climatique reste négatif sur le volume de la production forestière de bois, il est donc d'autant plus nécessaire de rester proactif pour pérenniser la ressource à moyen et long terme.

Et, l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation des forêts reste à travailler car le sensationnalisme faisant appel à l'émotion est patent et omniprésent. La rationalité doit être retrouvée dans ce domaine, il convient donc de communiquer davantage vers le grand public en s'appuyant sur les professionnels de la filière.

La mise en œuvre du PDFB est en cours de démarrage. Son rythme est peut-être un peu lent. Pour FRANSYLVA 07, les actions prioritaires sont les actions 1,2 ,3, 4 y compris dans son volet «pour aller plus loin» et 5. L'action phare restant l'action 4.

Les actions :

❶ Déployer les outils favorables à la structuration du foncier forestier

❷ Soutenir les structures de regroupement de propriétaires

❸ Améliorer les pratiques d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques

❹ Améliorer l'accès aux massifs enclavés à potentiel bois (création de dessertes internes, plateformes…)

❺ Sensibiliser un large public à l'activité forestière).

FIBOIS

Pour FIBOIS, le PDFB est toujours d'actualité. Il profite aux entreprises de façon efficace. Il serait toutefois possible d'accentuer le volet sur la sensibilisation au grand public (panneaux, etc.) car beaucoup ne savent pas en quoi consiste les travaux du bois. En expliquant mieux la raison des chantiers et en apportant plus de pédagogie, on pourrait valoriser la filière afin de faire comprendre l'importance des travaux et le fait que cela ne remet pas en cause la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, bien au contraire.

Avec le changement climatique, nous savons qu'il faut s'adapter. C'est ce que la filière fait, grâce au PDFB notamment. Les changements commencent, par exemple avec l'adaptation des essences. Les entreprises le savent et le travail en partenariat est un élément très important dans ce domaine.

De plus, le travail de la filière est peu connu. Les jeunes qui s'engagent dans le milieu du bois sont en général en lien étroit avec les entreprises, par filiation, par exemple. Or, c'est dommage car c'est un secteur porteur et recruteur, avec des formations en Ardèche diplômantes et qui ont fait leur preuve.

Il faut aujourd'hui aller vers les nouvelles générations et un public plus varié.

En ce qui concerne le bilan, après une année d'application, le PDFB travaille en partenariat avec les autres instances qui aident les entreprises. C'est un plus important. Cela permet aux entreprises de s'agrandir, de travailler mieux et en réseau et de pérenniser le travail. Donc, c'est un bilan positif et des actions à poursuivre.

Pour aller plus loin, Il serait pertinent de favoriser un peu plus les PME. Car il arrive que les dossiers des petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas toujours des aides qui leur sont nécessaires. Avec un travail sur la confiance mutuelle, le PDFB pourrait être encore plus profitable à l'ensemble de la filière.



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Pour l'ONF, Julien Romatif et Pierre Demangeat expliquent que les enjeux du PDFB sont pleinement d'actualité. L'élaboration d'actions concertées avec l'ensemble des acteurs de la filière répond aux besoins du territoire.

Ce nouveau PDFB a déjà des ambitions importantes pour répondre aux enjeux identifiés. Certaines actions « pour aller plus loin » ont déjà même pu être réalisées. C'est le cas par exemple de la valorisation de l'outil LIDAR grâce à la mise en place d'un projet innovant et multi-partenarial, dont l'ONF a été le chef de file. Ce projet permettra d'obtenir des données forestières à un degré de précision encore jamais atteint jusqu'à présent.

En ce qui concerne le changement climatique, sécheresse extrême, manque d'eau, incendie, inondation… le changement climatique bouleverse les écosystèmes forestiers. En Ardèche, pour l'instant, les dégâts ne sont pas trop marqués mais les outils de modélisation s'appuyant sur les scénarios du GIEEC donnent des tendances très préoccupantes : le climat à horizon 2100 deviendra incompatible pour de nombreuses essences forestières aujourd'hui en place dans les forêts ardéchoises.

Les actions du Conseil départemental de l'Ardèche visant à documenter et promouvoir les initiatives forestières favorables au changement climatique (action 15.1 du PDFB) et à reconstituer des forêts sinistrées en testant de nouvelles essences forestières (Plan « 10 000 arbres ») s'inscrivent pleinement dans cette optique.

Au sujet de l'acceptabilité sociale de la gestion des forêts :

Les forêts et les milieux naturels font l'objet d'une fréquentation de plus en plus soutenue et diversifiée, y compris dans les territoires ruraux, avec des attentes parfois contradictoires des usagers. Il devient alors d'autant plus important de communiquer sur la gestion forestière et ses enjeux pour la société : production de bois en tant que matériaux durable, protection de la biodiversité, équilibre forêt-gibier, préservation de risques naturels comme l'érosion en montagne, prévention incendie, accueil du public, captage en eau, atténuation du carbone...


©DR

Cet enjeu de communication est d'ailleurs bien identifié par l'action 5.2 inscrite au PDFB : Sensibiliser spécifiquement les publics à la fonction de production de la forêt, à sa gestion/exploitation.

Pour dresser un bilan de l'année écoulée :

La première année de lancement du PDFB a été très riche en action avec, concernant l'ONF, une réalisation dépassant le prévisionnel.

Les actions se sont déroulées en étroite collaboration avec le Département qui a accompagné l'ONF avec réactivité et efficacité.

Pour aller plus loin, une place encore plus importante pourrait être donnée à l'innovation. On pourrait imaginer un accompagnement des projets innovants proposés par les acteurs de la forêt filière-bois. Ces projets ont souvent besoin d'un petit coup de pouce pour être mis en place, par exemple dans la valorisation des services écosystémiques forestiers.

CNPF AURA

Pour Stéphane Grulois, du CNPF AURA, les enjeux du PDFB n'ont pas changé depuis son adoption. En effet, élaboré en 2023, il implique tous les acteurs de la filière. La forêt évolue sur le temps long et les enjeux identifiés pendant la phase d'élaboration du plan n'ont pas changé en 1 an.Les difficultés sont de trouver des entreprises pour la réalisation des travaux forestiers.

Les changements significatifs depuis un an concernent les conditions économiques difficiles pour la filière (construction en berne) qui n'invitent pas à l'investissement en forêt, dans le développement des entreprises, ou au sein des collectivités (installation de nouvelles chaufferies bois pour le développement du bois-énergie, par exemple).

En ce qui concerne l'impact du réchauffement cli-

matique : c'est le grand enjeu qui pèse sur la forêt avec les effets bien connus du dépérissement des arbres, de leur fragilisation ouvrant la porte à des parasites (insectes, champignons…) et augmentant aussi le risque de feu de forêt.

Cela signifie qu'il faut adapter la sylviculture, rester humble face aux incertitudes et à l'absence de solutions toutes faites en termes de conduite des peuplements forestiers.

L'heure est à l'expérimentation (sylviculture, essences forestières, modalités de récolte…) avec un enjeu fort de transfert des résultats de la recherche et du développement vers les praticiens : propriétaires forestiers, gestionnaires professionnels, acteurs de la récolte et de la transformation du bois (valorisation des nouvelles essences).

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation des forêts, l'Ardèche ne présente pas de difficultés majeures.

La filière a un travail à faire d'explicitation des cycles forestiers et de la réglementation auprès du grand public et de certaines organisations qui se déclarent de « sauvegarde des forêts ».

Le bilan du PDFB, après un an d'application est positif. L'engagement du Département est fort et c'est très appréciable pour un organisme comme le CNPF de pouvoir compter sur :

- une animation de filière (de la forêt à la construction bois) mené par les services du Département,
- des moyens financiers pour accompagner, renforcer les actions vers les propriétaires forestiers privés.

Il est maintenant important de Travailler sur le déploiement des actions dans un cadre stabilisé.

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE L'ARDÈCHE

Alain Féougier, Président de l'association des Communes forestières de l'Ardèche, est également heureux de voir les acteurs de la filière travailler ensemble grâce au PDFB07, car c'est un projet commun et partagé. Les enjeux sont toujours d'actualité et la mobilisation des bois ardéchois, l'adaptation au changement climatique, l'appui à la filière et la prise de conscience du risque incendie sont au cœur de ce PDFB et nécessaire pour notre territoire.

De nouveaux enjeux sont désormais à prendre à compte comme le rôle que pourra avoir ce Plan dans la qualité et la préservation de l'eau. Avec des sécheresses succédant à des périodes de pluies intenses, la forêt est au cœur de la régulation de l'eau. Des initiatives locales émergent sur ce sujet et l'Ardèche peut être à l'avant-garde. Il y a aussi le besoin de trouver un équilibre avec la faune sauvage. Notre département est une terre de chasseurs, de forêts et de tourisme. Conjuguer tous ces usages dans un contexte de pression du gibier sur le renouvellement forestier est un enjeu qui amène forestiers, chasseurs et naturalistes à tracer ensemble des chemins d'équilibre.

En ce qui concerne le réchauffement climatique, il y a une prise de conscience très concrète : la forêt telle qu'on la connaît est menacée par le changement climatique et elle constitue un rempart. Nos forêts, sources de fraîcheur et d'apaisement, sont beaucoup plus fréquentées par les Ardéchois et les touristes. Cela n'est pas sans conséquence sur la faune, la flore, le renouvellement forestier et le risque incendie. Dans le même temps, on tire d'une forêt, sous pression, les ressources nécessaires à l'adaptation et au ralentissement du changement climatique (bois énergie, bois de construction). Paradoxalement, il faut répondre à l'urgence en prenant le temps de l'expérimentation. C'est particulièrement le cas sur les plantations et les choix d'essences, autant d'enjeux auxquels l'opération « 10 000 arbres » cherche à répondre. Enfin, il y a besoin de travailler collectivement sur les risques multiples forestiers (éboulement, sanitaires, incendies… le tout se conjuguant).

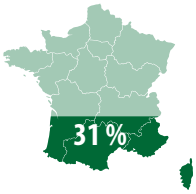
D'autre part, Il y a un véritable enjeu sur l'acceptabilité sociale de la gestion des forêts. Voir tomber un arbre fait toujours son effet et si les exploitants améliorent leurs pratiques, les habitants peuvent parfois être interpellés par une coupe de bois. Il n'y a pas de recettes miracles et il faut s'armer de patience : prendre le temps d'expliquer, de faire comprendre et de partager la gestion forestière. La main de l'être humain n'est pas l'ennemi de la biodiversité, au contraire, elle est nécessaire pour préserver la forêt. Parfois, il faut couper et chercher la meilleure utilisation du bois possible. Nous croyons beaucoup au rôle des enfants et cherchons à leur faire toucher du doigt les grands principes de la gestion forestière. Il faut aussi toujours mieux communiquer, dialoguer et entendre les inquiétudes. Tout cela demande du temps, mais il n'est pas perdu.

En faisant le bilan de l'année écoulée, le Département est au rendez-vous, tant sur le plan des moyens financiers que sur l'ambition politique. Rares sont les collectivités à rechercher une approche globale de la forêt et du bois, c'est précieux. En faisant le choix de s'inscrire dans une continuité, donc d'être efficace, en prenant à bras le corp les nouveaux enjeux, ce PDFB nous rassemble et nous fait avancer dans le même sens, avec nos singularités. Dans le petit monde de la forêt où des intérêts contradictoires peuvent apparaître, le patronage de la collectivité est irremplaçable.

En imaginant les évolutions futures de ce plan, à titre expérimental, il pourrait être utile de s'appuyer sur la cohésion des acteurs associés au plan pour se pencher sur les nouveaux enjeux émergents : équilibre forêt-gibier, risques multiples en forêt... et de pérenniser des actions ayant fait leur preuve en les structurant toujours plus.

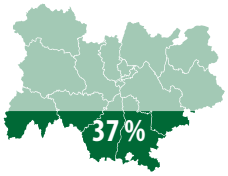

©Guillaume Fulchiron / CD07

3.
ÉTAT DES LIEUX



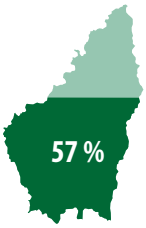
A. EN FRANCE :

La forêt représente 31 % du territoire pour 16,9 millions d'ha et 440 000 emplois



B. EN RÉGION AURA :

La forêt représente 37 % du territoire pour 2 595 000 ha et 43 548 emplois.



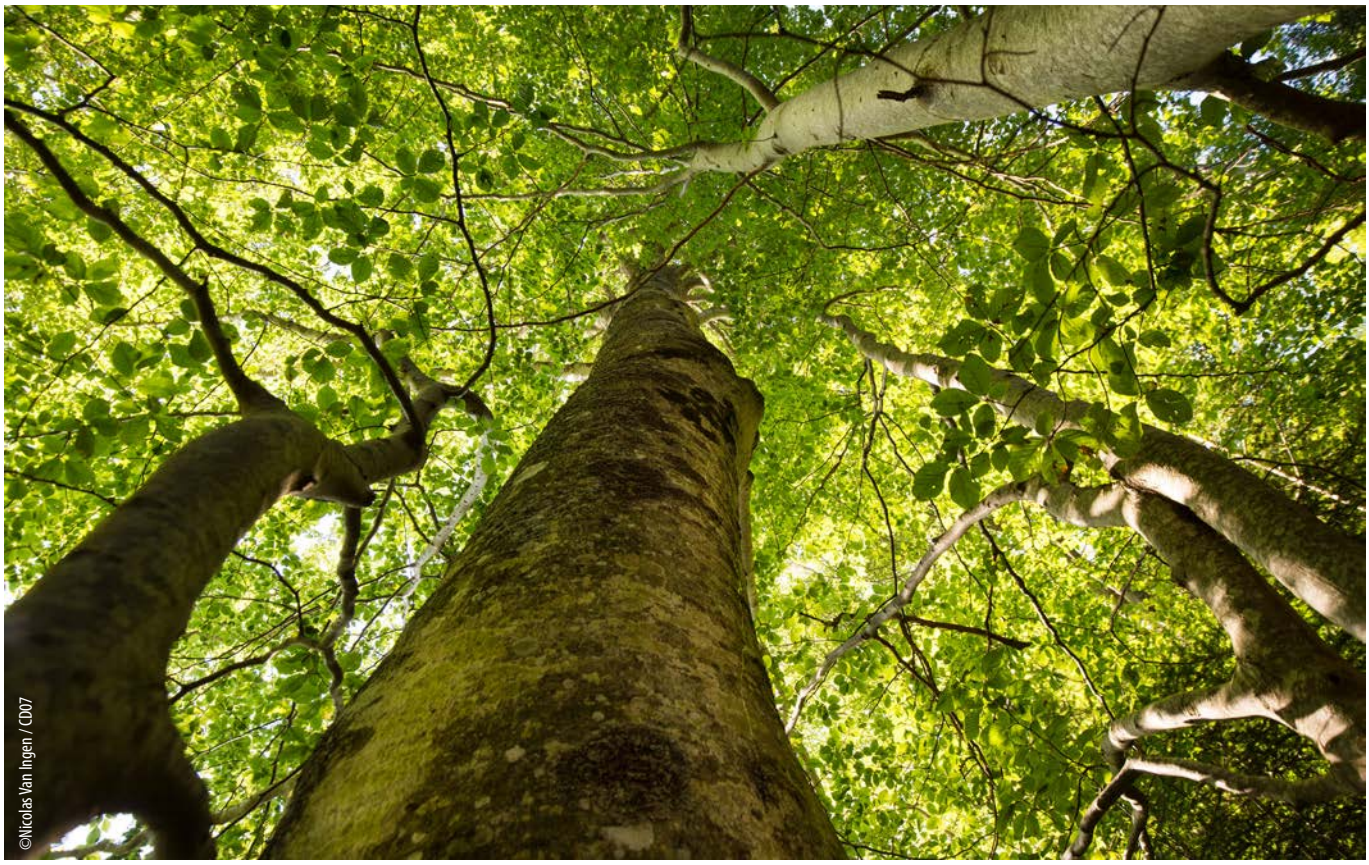
C. EN ARDÈCHE :

La forêt, représente 57 % du territoire pour plus de 300 000 ha et 1 700 emplois.

La forêt fait partie du patrimoine et de l'identité de notre territoire et marque fortement nos paysages. Multifonctionnelle, elle contribue au bien-être des Ardéchoises et des Ardéchois. Elle permet :

- La purification de l'air et de l'eau,
- Le maintien des sols, réservoir de biodiversité,
- L'accueil de loisirs et lieu de ressourcement,
- La production de bois à l'origine d'une filière dynamique pour l'économie locale (près de 1 700 emplois non-délocalisables recensés en 2022 pour plus de 800 entreprises et un poids estimé à 187 millions d'euros de chiffre d'affaires).

La filière forêt-bois est par ailleurs l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique (stockage du carbone, qualité de l'eau et de l'air, préservation des sols et de la biodiversité...). A ce titre, elle est absolument nécessaire à la bonne marche de notre écosystème. C'est une ressource qui doit être valorisée et préservée durablement.


©Nicolas Van Ingen / CD07



1. UNE FILIÈRE À LA CROISÉE DES ENJEUX

Acteurs du dynamisme des territoires ruraux, les forêts et les filières bois locales sont à la croisée de nombreux enjeux :

Les enjeux pour répondre à la menace climatique :

- Prendre en compte le changement climatique et anticiper les évolutions induites
- Renforcer la préservation et le développement de la biodiversité forestière, facteur de résilience face au changement climatique
- Anticiper et s'adapter plus fortement au risque incendie

Les enjeux pour le développement économique du territoire :

- Accompagner le renforcement de l'usage des matériaux bois comme levier de décarbonation de l'économie et de développement du territoire
- Anticiper et accompagner l'augmentation de la demande (sur les différents usages) par une organisation et une dynamisation de l'offre locale
- Accompagner la montée en compétences des entreprises et des professionnels sur la filière bois

Les enjeux pour réunir les conditions de réussite des actions à mener :

- Développer une culture forestière sur le territoire
- Veiller à la conciliation des différentes fonctions de la forêt-filière bois (rapport forêt/société)
- Favoriser et améliorer les conditions de mobilisation du bois
- Veiller à l'équilibre entre les différents usages du bois au regard des tendances et de l'augmentation des usages (bois-énergie, bois construction).

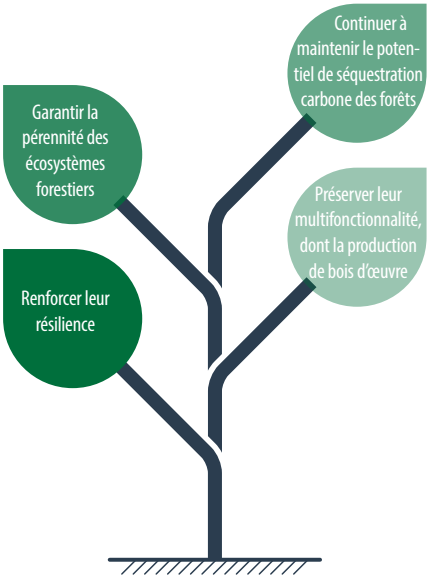
2. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que la demande en produits forestiers s'accroît et que la réglementation environnementale RE2020 tire le marché de la construction bois à la hausse, les forêts sont de plus en plus impactées par le changement climatique. L'avenir de certains peuplements est remis en question, et avec lui celui des filières de transformation qui en dépendent.

Les défis majeurs des années à venir sont nombreux :

- Garantir la pérennité des écosystèmes forestiers
- Renforcer leur résilience
- Continuer à maintenir le potentiel de séquestration carbone des forêts
- Préserver leur multifonctionnalité, dont la production de bois d'œuvre

Dans ce contexte, l'engagement des collectivités à poursuivre les accompagnements, de l'amont à l'aval, s'avère d'autant plus important.





4.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT-BOIS 07

Avec ce constat, le Département doit agir à la fois pour préserver les forêts et pour pérenniser l'avenir de la filière bois. C'est de cette volonté que sont nés les différents dispositifs destinés à la filière forêt-bois.

La filière forêt-bois est l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique. Considérant l'importance de la filière forêt-bois en Ardèche, le Département de l'Ardèche a décidé d'évaluer le précédent Plan départemental forêt-bois (PDFB 2018-2022) arrivé à échéance et d'élaborer un nouveau **Plan départemental forêt bois Ardèche (PDFB 07) pour la période 2024-202**8.

> “ Ce programme est le fruit d'une large concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois locale, qui aura duré près de 6 mois courant 2023. Il a été construit en lien avec les principales structures techniques partenaires de notre collectivité et en cohérence avec la nouvelle politique forestière de la Région et les dispositifs européens.

Ce plan se veut tourné vers la forêt et sa filière bois mais aussi sur « l'interne » : poursuivre la transversalité et l'intégration de la forêt et du bois dans les différentes politiques du Département, « montrer l'exemple ». Il demeure en phase avec les compétences du Département et avec un traitement spécifique de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) vu les enjeux et le fort engagement de notre unité de forestiers-sapeurs.

Il se structure autour de 2 volets. Il comporte 4 axes et 18 actions : des actions qui se veulent concrètes, dédiées à la gestion des forêts, à la mobilisation et à la valorisation du bois ardéchois, d'autres relatives à la protection des forêts ardéchoises notamment à leur défense contre les incendies et à leur adaptation au changement climatique.

Près de 10 dispositifs d'aides, en direction de l'ensemble des acteurs (propriétaires forestiers, sylviculteurs, collectivités, entreprises amont/aval) et en réponse aux besoins du territoire, sont proposés.

Ambitieuse, alliant économie et écologie, la nouvelle politique forestière départementale mobilisera 3,35 millions d'euros sur 5 ans (budgets PDFB et DFCI), auxquels se rajouteront des crédits connexes (relevant d'autres budgets de la collectivité) pour la mise en œuvre de plusieurs actions dites transversales.

Pour finir, la société a de nombreuses attentes à l'égard de la forêt. Ce programme vise donc à améliorer l'échange et la communication au sujet de la gestion et de l'exploitation forestières. L'objectif est que les Ardéchois connaissent et s'approprient les enjeux sur le sujet.

Concilier les usages, les sensibilités et assurer également l'attractivité des métiers sont des enjeux forts pour l'avenir de la filière forêt-bois. Son devenir passera également par l'éducation et la sensibilisation de la jeunesse.

La Philosophie pour ce nouveau Plan peut se résumer par la règle des 3 « P » : produire, préserver, pérenniser. Les défis à relever sont de taille, dans un contexte incertain et mouvant, mais le Département doit rester optimiste et volontaire, et œuvrer collectivement pour construire la forêt et la filière de demain en Ardèche.

LES 18 ACTIONS INSCRITES AU PLAN FORÊT/ BOIS

Volet 1 : gérer et valoriser le bois ardéchois

AXE 1 : Gérer les forêts et mobiliser le bois

1/ Déployer les outils favorables à la structuration du foncier forestier

2/ Soutenir les structures de regroupement de propriétaires

3/ Améliorer les pratiques d'exploitation et d'utilisation des voiries publiques

4/ Améliorer l'accès aux massifs enclavés à potentiel bois (création de dessertes internes, plateformes…)

5/ Sensibiliser un large public à l'activité forestière

AXE 2 : Construire la filière de demain et valoriser le bois local

6/ Accompagner la compétitivité et la modernisation des entreprises

7/ Renforcer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi

8/ Intégrer plus de bois local dans les bâtiments départementaux

9/ Intégrer plus de bois local dans les constructions publiques

10/ Participer au développement de la filière bois-énergie

Volet 2 : protéger nos forêts et les adapter au changement climatique

AXE 1 : Défendre les forêts contre les incendies

11/ Renforcer les moyens humains et techniques des forestiers-sapeurs

12/ Adapter la DFCI par le renforcement des équipements et l'aménagement des massifs

13/ Adapter la DFCI par l'évolution du dispositif de surveillance estival

14/ Mieux partager l'information stratégique pour la prévention incendie entre tous les acteurs

AXE 2 : Façonner les forêts de demain

15/ Connaître les forêts, expérimenter et sensibiliser les propriétaires

16/ Améliorer la qualité des peuplements forestiers et leur résilience

17/ Préserver les cœurs de biodiversité forestiers dans nos espaces naturels sensibles

18/ Appliquer la règlementation des boisements dans le respect des différents usages



©Nicolas Van Ingen / CD07


©Nicolas Vanringen / CDDT



VERBATIMS

« La forêt ardéchoise est non seulement une richesse patrimoniale incontournable de notre territoire mais c'est aussi un levier économique très important. En effet, c'est un pilier majeur et pérenne qui dynamise l'Ardèche, en employant pas moins de 1700 personnes. Notre magnifique paysage verdoyant est le témoin de la variété de la Nature, de l'agriculture, du climat et de la ruralité. La forêt est aussi la garante de la qualité de vie des habitants. Avec nos partenaires, nous souhaitons que la forêt ardéchoise soit un atout majeur de notre attractivité et un lieu ressource pour nos enfants et petits-enfants. En valorisant ce secteur, l'Ardèche prouve que développement économique et préservation de la biodiversité peuvent aller de pair. C'est pourquoi un plan forêt-bois départemental volontariste est essentiel pour en assurer la gestion intelligente et durable. »

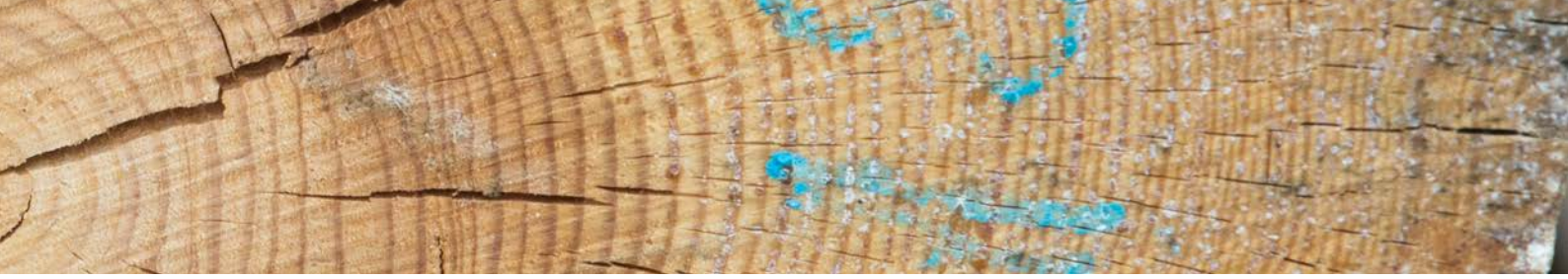
OLIVIER AMRANE, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

« Entre l'élaboration d'un plan complet et efficace et sa mise en place effective, il peut se passer beaucoup de temps. C'est ce que nous voulions éviter en ce qui concerne la filière forêt-bois, car les changements dans ce domaine ne vont pas attendre nos réflexions. C'est pourquoi, avec nos partenaires et grâce à la mobilisation de tous les acteurs, nous avons non seulement élaboré ce plan mais nous avons déjà agi : deux rendez-vous pour le plan 10 000 arbres, le financement de l'expérimentation de la technologie LiDAR au service de la multifonctionnalité de la forêt, une quarantaine de dossiers soutenus par le Département… Et ce n'est que le commencement, car nous prenons à bras le corps l'avenir de la forêt ardéchoise, que ce soit pour sa préservation ou son exploitation responsable. »

MATTHIEU SALEL, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME



NOTES



NOTES



Renseignements

Direction de l'aménagement des territoires
Service développement rural, tourisme et attractivité
04 75 66 77 32 / 04 75 66 75 32

Direction de la communication
Corine Fontanarava
06 82 83 25 22

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - 82 boulevard de la Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

©S.Nadaud / AD07